



Société d'Investissements et de Gestion 116

SIG 116

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



Société d'Investissements et de Gestion 116 SIG 116

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la SIG 116,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SIG 116 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 2 mai 2024

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Claire Pajona

SOCIETE D'INVESTISSEMENTS ET DE GESTION 116 (SIG 116)

Société par actions simplifiée au capital de 37.000 euros
Siège social : 59 bis avenue Hoche - 75008 Paris

808 946 305 - RCS Paris

Comptes annuels 2023

1. Etats financiers 2023

I. Compte de résultat

II. Bilan

2. Annexe aux états financiers de l'exercice 2023

Note 1. Faits marquants de l'exercice

Note 2. Règles et méthodes comptables, comparabilité des comptes

Note 3. Résultat d'exploitation

Note 4. Résultat financier

Note 5. Résultat exceptionnel

Note 6. Impôts sur les bénéfices

Note 7. Immobilisations financières

Note 8. Dépréciation des immobilisations financières

Note 9. Actif circulant

Note 10. Etat des échéances des créances

Note 11. Capitaux propres

Note 12. Dettes d'exploitation

Note 13. Etat des échéances des dettes

Note 14. Eléments concernant plusieurs postes de bilan

Note 15. Effectif

Note 16. Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

Note 17. Engagements financiers et autres informations

Note 18. Evénements postérieurs à la clôture

1. Etats financiers 2023

I. Compte de résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	Note	2023	2022
Produits d'exploitation			
Produits divers			
Sous-total A : chiffre d'affaires			
Reprises sur provisions & transferts de charges			
Autres produits			
Sous-total B			
Total I (A + B)			
Charges d'exploitation			
Autres achats et charges externes	3	3	114
Impôts, taxes et versements assimilés			
Salaires et traitements			
Charges sociales			
Dotations aux amortissements et aux provisions :			
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			
Sur actif circulant : dotations aux provisions			
Pour risques et charges : dotations aux provisions			
Autres charges			
Total II		3	114
Résultat d'exploitation (I-II)		-3	-114

<i>(en milliers d'euros)</i>	Note	2023	2022
Produits financiers			
De participations			
D'autres valeurs mobilières et des créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés		207	2 708
Reprises sur provisions et transferts de charges			48 386
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total III		207	51 094
Charges financières			
Dotations aux amortissements et aux provisions	4		
Intérêts et charges assimilées	4		793
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total IV			793
Résultat financier (III-IV)	4	207	50 301
Résultat courant avant impôts (I-II + III-IV)		204	50 187
Produits exceptionnels			
Sur opérations de gestion			
Sur opérations en capital			
Reprises sur provisions et transferts de charges			
Total V			
Charges exceptionnelles			
Sur opérations de gestion			2
Sur opérations en capital			
Dotations aux amortissements et aux provisions			
Total VI			2
Résultat exceptionnel (V-VI)	5		-2
Participation des salariés (VII)			
Impôt sur les bénéfices (VIII)	6		6 050
Total des produits (I + III + V)		207	51 094
Total des charges (II + IV + VI + VII+VIII)		3	6 959
Bénéfice ou perte		204	44 135

II. Bilan

ACTIF <i>(en milliers d'euros)</i>	Note	Brut	Amortissements et provisions	Net	
				2023	2022
Actif immobilisé					
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Concessions et droits assimilés					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions et agencements					
Installations techniques					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations corporelles en cours					
Immobilisations corporelles mises en concession					
Immobilisations financières	7+8				
Participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres					
Total I					
Actif circulant					
Stocks et en cours					
Créances		7 393		7 393	10 970
Créances clients et comptes rattachés					
Créances fiscales et sociales	9	27		27	26
Autres		7 366		7 366	10 944
Valeurs mobilières de placement					
Actions propres					
Autres titres					
Disponibilités					
Charges constatées d'avance					
Total II		7 393		7 393	10 970
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Écarts de conversion actif (IV)					
Total général (I + II + III + IV)		7 393		7 393	10 970

PASSIF (en milliers d'euros)	Note	2023	2022
Capitaux propres	11		
Capital		37	37
Primes d'émission, de fusion et d'apport			
Ecart de réévaluation			
Réserves			
Réserve légale			
Réserves réglementées			
Réserves indisponibles			
Autres réserves			
Report à nouveau		7 148	-36 987
Résultat de l'exercice		204	44 135
Situation nette		7 389	7 185
Provisions réglementées			
Total I		7 389	7 185
Autres fonds propres			
Obligations remboursables en actions			
Total II			
Provisions			
Provisions			
Total III			
Fonds d'amortissements			
Amortissements financiers			
Total IV			
Dettes			
Emprunts obligataires convertibles et autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers	12		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12	4	137
Dettes fiscales et sociales	12		
Dettes sur immobilisations et comptes			
Autres dettes			3 648
Produits constatés d'avance			
Total V		4	3 785
Écart de conversion passif (VI)			
Total général (I + II + III + IV + V + VI)		7 393	10 970

2. Annexe aux états financiers de l'exercice 2023

Note 1. Faits marquants de l'exercice

Sur l'exercice 2023, aucun fait marquant n'a été constaté.

Note 2. Règles et méthodes comptables, comparabilité des comptes

Principes généraux

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France. Les règlements de l'ANC n°2014-03 et 2016-07 ont été appliqués.

Immobilisations financières

Titres de participation, Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP) et Autres titres immobilisés

Sont considérés comme titres de participation, les titres des sociétés dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la société.

Les titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP) regroupent les titres de sociétés dont la société espère retirer, à plus ou moins longue échéance, une rentabilité satisfaisante, sans intervention dans la gestion.

Les titres de participation, TIAP et autres titres immobilisés sont comptabilisés au coût d'acquisition. Si la valeur comptable des titres est supérieure à la valeur d'inventaire, une dépréciation est constituée pour la différence.

La valeur d'inventaire des titres de participation est déterminée par rapport à la valeur d'utilité (PCG art 221-3). Celle-ci est généralement calculée en fonction des flux de trésorerie futurs actualisés, mais une méthode mieux adaptée peut être retenue le cas échéant, telle que celle des comparables boursiers, les valeurs issues de transactions récentes, le cours de bourse dans le cas d'entités cotées ou la quote-part de situation nette.

La valeur d'inventaire des TIAP est fondée sur leur valeur de marché et tient compte des perspectives d'évolution générale de l'entité dont les titres sont détenus (PCG art. 221-5).

La valeur d'inventaire des Autres titres immobilisés en devises est calculée en utilisant les cours de change à la date de clôture de l'exercice pour les titres cotés (PCG art. 420-3) et non cotés.

Créances d'exploitation

Elles sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée en fonction des risques de non-recouvrement.

Comptes courants

La société assimile les comptes courants (en devises) aux disponibilités et en conséquence, les différences de conversion sont immédiatement enregistrées en résultat de change (cf. infra, opérations en devises).

Opérations en devises

Les produits et charges en devises sont comptabilisés au moyen de taux de change mensuels déterminés à partir des cours de clôture retenus du mois précédent.

Les créances, dettes et disponibilités en devises sont converties aux cours des devises à la clôture de l'exercice.

Les différences de conversion sur les disponibilités sont immédiatement enregistrées en résultat de change. La société assimile les comptes courants (en devises) aux disponibilités.

Note 3. Résultat d'exploitation

Charges d'exploitation

Les autres achats et charges externes s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2023	2022
Frais d'actes		
Honoraires divers	3	114
Frais services bancaires		
Autres charges		
Total	3	114

Note 4. Résultat financier

Le résultat financier de l'exercice est positif de 207 milliers d'euros, il est principalement constitué de produits d'intérêts sur compte courant VSE pour 207 milliers d'euros.

Note 5. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est non significatif.

Note 6. Impôt sur les bénéfices

La société appartient au groupe d'intégration fiscale dont Vivendi SE est la société de tête.

A titre individuel, la société a un résultat net fiscal de - 2 796 milliers d'euros. Il n'y a donc pas de charge fiscale au titre de l'exercice 2023.

Note 7. Immobilisations financières

Variation des valeurs brutes <i>(en milliers d'euros)</i>	Valeurs brutes à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes à la fin de l'exercice
Titres de participation				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Autres immobilisations financières				
Total				

Note 8. Dépréciation des immobilisations financières

Variation des valeurs (<i>en milliers d'euros</i>)	Valeurs à l'ouverture de l'exercice	Dotations	Reprises	Valeurs à la fin de l'exercice
Titres de participation				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				0
Autres immobilisations financières				
Total	0	0	0	0

(Cf Note 4)

Note 9. Actif circulant

Créances

Les créances s'élevaient à 7 393 milliers d'euros et se composent principalement d'un crédit de TVA à reporter pour 27 milliers d'euros, et d'une créance sur compte courant VSE de 7 366 milliers d'euros.

Note 10. Etat des échéances des créances

Etat des créances (<i>en milliers d'euros</i>)	Montant brut	Dont à moins d'un an	Dont à plus d'un an
Actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Autres immobilisations financières			
Actif circulant :			
Créances clients et comptes rattachés			
Créances fiscales et sociales	27	27	
Autres Créances	7 366	7 366	
Total	7 393	7 393	0

Note 11. Capitaux propres

Mouvements des capitaux propres

Opérations (<i>en milliers d'euros</i>)	Nombre d'actions	Capital	Réserves	Report à nouveau	Résultat	Total
Au 31/12/22 après répartition	37	37		7 148	0	7 185
Mouvement de l'exercice			0	0	204	204
Au 31/12/23, avant répartition	37	37	0	7 148	204	7 389

Note 12. Dettes d'exploitation

Elles s'élèvent à 4 milliers d'euros et correspondent principalement à une provision de factures non parvenues des honoraires de commissaires aux comptes pour 4 milliers d'euros.

Note 13. Etat des échéances des dettes

Etat des dettes (y compris intérêts courus) (en milliers d'euros)	Montant brut	A moins d'un an	A plus d'un an et moins de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	4	4		
Total	4	4	0	0

Note 14. Eléments concernant plusieurs postes de bilan

Ces tableaux font apparaître, dans la colonne « entreprises liées », les montants, inclus dans diverses rubriques du bilan, qui se rapportent à des opérations faites avec des sociétés consolidées par intégration globale dans le bilan du Groupe.

<i>ACTIF</i> (en milliers d'euros)	Produits à recevoir	Entreprises liées
Participations nettes		
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés nets		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Créances fiscales		
Autres créances		7 366
Charges à répartir		
Charges constatées d'avance		
Écart de conversion		
Total	0	7 366

<i>PASSIF</i> <i>(en milliers d'euros)</i>	Charges à payer	Entreprises liées
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4	
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
Écart de conversion		
Total	4	

Note 15. Effectif

La société n'emploie pas de personnel.

Note 16. Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

<i>(en milliers d'euros)</i>	Charges financières	Produits financiers
Total		207
Dont entreprises liées	0	207

Note 17. Engagements financiers

Il n'y a aucun engagement financier reçu ou donné en 2023.

Note 18. Événements postérieurs à la clôture

Aucun évènement particulier n'est intervenu depuis le 31 décembre 2023 ni n'est à prévoir pour 2024.